**PROGRAMME DES SUBVENTIONS DU PROJET « KAFAAT LILJAMIA »**

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET**

**ACTIONS VISANT LA FORMATION ET L’INSERTION PROFESSIONNELLE, L’INCLUSION SOCIALE ET L’AUTO-EMPLOI DES JEUNES EN SITUATION VULNERABLE DANS LA REGION DE TANGER TÉTOUAN AL HOCEÏMA**

**Termes de Référence**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**1. Contexte de l’Appel à Manifestation d´Intérêt (AMI)**

Le projet « **Kafaat Liljamia - *Compétences pour tous*** » est mené dans le cadre de la Coopération Déléguée de l’Union européenne (UE) et exécuté par le **British Council** et l’**Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement** (AECID). Cette action fait partie intégrante du Programme de l’UE  « *Appui à la formation professionnelle* : *développement du capital humain au Maroc*», qui vise à améliorer le capital humain au service de la société et de l’économie du Maroc.

Le projet « Kafaat Liljamia» a pour objectif principal l’amélioration du modèle de gouvernance de la formation professionnelle à l’échelle régionale, afin de garantir une offre de formation professionnelle de qualité, adéquate aux besoins du marché de l’emploi et plus inclusive pour l’ensemble des membres de la société marocaine.

Dans le cadre de ce projet, un Programme de Subventions adressé aux associations locales marocaines des deux régions pilotes du projet (Tanger Tétouan Al Hoceïma et Orientale) a été prévu. Pour la région Tanger Tétouan Al Hoceïma seule, le montant de ce programme s’élève à un montant de 450.000€.

Pour cet Appel à Manifestation d´Intérêt (AMI), objet des présents Termes de Référence, le Programme de Subventions allouera **un montant maximum global de 450.000€** pour mettre en place dans cette région **3 ou 4 initiatives de formation professionnelle**, qui puissent développer des démarches innovantes basées sur une approche territoriale. Ces projets doivent viser à accroître les synergies entre la formation professionnelle et le marché de l’emploi avec une approche d’inclusion sociale.

Ces TdR définissent les conditions du présent Appel à Manifestation d´Intérêt (AMI) pour les associations de la région de Tanger Tétouan Al Hoceïma intéressées.

**2. Le Programme de Subventions**

Le Programme de Subventions est mené, par délégation de l’Union européenne, par l’Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), qui assurera la mise en œuvre et la coordination avec les associations subventionnées.

AECID est chargée des tâches spécifiques liées à la gestion des fonds du Programme de Subventions et les associations ayant bénéficié d’une subvention devront suivre les procédures de gestion technique et financière de l’AECID.

**3. Associations éligibles**

Les associations répondant à cet Appel à Manifestation d’Intérêt devront être des associations légalement constituées conformément à la législation marocaine, dont le siège social devra être obligatoirement basé dans la région Tanger Tétouan Al Hoceïma, ou y posséder une représentation officielle depuis plus d’un an.

Les associations doivent avoir les capacités suivantes :

b) Expertise technique pour exécuter un projet lié à la formation et à l’emploi. À ce titre, un minimum de 5 ans d’expérience dans des actions de formation et d’inclusion de personnes en situation d´exclusion sociale au Maroc sera nécessaire pour les associations qui postulent pour cet Appel à Manifestation d´Intérêt (AMI) en tant que leader du projet. D’autre part, les associations proposant un consortium, cette expérience sera l’addition globale des partenaires qui le composent (hors structures publiques), en sachant qu’il sera nécessaire que le consortium soit composé d’un leader et des associés nommées parmi les associations qui intègrent ledit consortium.

c) Expertise technique pour exécuter un projet de coopération internationale. À ce titre, une expérience préalable avec une structure de coopération internationale est demandée.

**4. Partenariat**

Le projet « Kafaat Liljamia » ambitionne la mise en place de partenariats durables en engageant aussi bien les acteurs publics que les acteurs privés au profit d’une formation axée sur l’emploi, et au service de l’inclusion.

Les partenariats entre les organisations de la société civile, les acteurs publics et le tissu entrepreneurial sont vivement conseillés, bien que d’autres formules de partenariat soient aussi possibles :

1. avec des organisations ou des organismes publics ou privés chargés de la formation professionnelle et de la promotion de l’emploi
2. avec des organisations professionnelles (Chambre de Commerce et de l’Industrie, de l’Artisanat, de l’Agriculture, etc.), ou des syndicats
3. avec des structures entrepreneuriales (sociétés ou coopératives), en particulier celles qui promeuvent l’économie sociale et solidaire
4. avec d’autres associations travaillant avec des collectifs en situation de précarité ou d’exclusion sociale.

L’association porteuse du projet sera chargée de la gestion économique de la subvention, de la coordination entre les partenaires, et représentante auprès de l’AECID. De même, chaque association partenaire, qui de préférence sera aussi basée sur la région Tanger Tétouan Al Hoceïma, réalisera l‘implémentation des différents axes du projet (formation et insertion professionnelle, inclusion sociale ou auto-emploi).

Aussi un accord d’engagement des parties prenantes, ainsi qu’un document qui établit les conditions d’exécution du projet et le rôle de chaque partenaire devra être livré avant de la réception des fonds de la part de l’AECID.

**5. Lignes directrices des projets**

Le principal objectif du Programme de Subventions est de développer de nouvelles approches dans la formation professionnelle et d’envisager leur application dans d’autres villes ou communes marocaines.

Toute proposition soumise dans le cadre du présent Appel à Manifestation d’Intérêt doit comprendre la description des aspects suivants (*voir formulaire annexe*) :

**5.1 Le contexte de l’intervention et le besoin/la problématique à laquelle le projet répond**

L’association candidate décrira le contexte dans lequel s’inscrit son projet (économique, social, environnemental, etc.), ainsi que les principaux résultats attendus, en ajoutant une analyse détaillée des besoins concrets en matière de compétences professionnelles, auquel le projet répond, et du marché de l’emploi dans la région Tanger Tétouan Al Hoceïma.

**5.2 L’action de formation envisagée et en quoi celle-ci répond au besoin/à la problématique retenu(e)**

L’association candidate décrira les actions de formation professionnelle qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet, notamment les filières concernées, la durée, les modalités pédagogiques choisies (formation par apprentissage, formation théorique, formation pratique, stage dans des entreprises, etc.), les lieux de formation, les débouchés professionnels et les liens avec les secteurs économiques de la région.

Dans ce sens, l’association porteuse de projet devra établir des conventions avec des organisations publiques de formation professionnelle afin de garantir aux bénéficiaires la reconnaissance de la formation reçue à travers l’octroi d’un certificat de formation.

Les actions de formation professionnelle proposées devront répondre aux critères suivants :

1. Proposer une **formation de qualité, orientée vers l’insertion professionnelle et l´auto-emploi, afin de garantir l´insertion professionnelle décente et non précaire**. Les formations intégrant une démarche innovante (rôle accru de l’entreprise, adaptation du cursus aux besoins, tutorat,…) sont conseillées.
2. Être alignées avec les politiques régionales de développement et de promotion de l´emploi de la région Tanger Tétouan Al Hoceïma, priorisant les secteurs suivants: **agroalimentaire** notamment à travers de la mise en valeur des produits locaux et du terroir (par exemple, les plantes aromatiques, la menuiserie, la poterie, etc.), **tourisme et hôtellerie**, par le biais de l’animation touristique (par exemple, animateur/animatrice des activités touristiques, guide dans les espaces naturels, etc.), **textile, confection et habillement** (par exemple, opérateurs, selliers, techniciens en maintenance de machines, etc.), et les **énergies renouvelables**, en favorisant les emplois verts.
3. Contenir des **modules de formation de soft skills, et, au besoin, culture d’entreprenariat, gestion économique et financière** pour s’assurer que les profils des bénéficiaires en situation d’exclusion et de vulnérabilité puissent accéder au marché de travail avec des garanties de succès.
4. Promouvoir l’**approche genre** à travers des actions transversales telles que formation, sensibilisation ou autres.

**5.3 Les actions permettant d’atténuer les obstacles d’accès à la formation professionnelle**

Les projets soumissionnés devront contenir des mesures adéquates afin de permettre à la population cible d’accéder à la formation professionnelle et d’encourager leur participation sur la durée de la formation.

Ces mesures seront, par exemple (non exhaustif) :

1. Actions visant à faciliter l’accès aux lieux de formation (indemnités de transport, transports collectifs,…)
2. Indemnités permettant de participer à la formation (prime journalière, rémunération des stages, affectations temporaires indemnisées, etc.)

**5.4 Les actions d’accompagnement, d’intermédiation** **et d’Insertion professionnelle**

Les projets devront permettre de mettre en œuvre des itinéraires individualisés d’insertion professionnelle à travers des mesures spécifiques d’accompagnement et d’intermédiation. La population cible inséré au marché de travail à travers ces itinéraires aura un suivi au minimum de 3 mois.

Les mesures d´insertion proposés seront, par exemple (non exhaustif) :

1. Suivi et accompagnement individuel dans la réalisation d’un projet professionnel personnel (création de coopératives, création de coopératives d’économie sociale et solidaire, création des TPE, etc.)
2. Actions de renforcement des compétences transversales (leadership, communication, estime en soi, etc.)
3. Actions de réseautage (identifier son réseau, identifier sa sphère professionnelle, solliciter des rendez-vous, utiliser les médias sociaux professionnels, etc.)
4. Mobilisation et sensibilisation des entreprises (clubs d'entreprises, parrainage, découverte des métiers, promotion des tuteurs en entreprise, etc.)

**5.5 Des actions d'inclusion sociale des personnes en situation vulnérable**

Les projets proposés devront intégrer le concept d’inclusion sociale sur la base d’une approche communautaire et d’une approche de genre. Il sera nécessaire que chaque association définisse les mesures d’inclusion sociale les plus pertinentes pour la région de l’Oriental, à travers un modèle méthodologique qui abordera l’inclusion de sorte à assurer un accès équitable à la formation et au marché de l’emploi local.

Les mesures d´inclusion sociale seront, par exemple :

1. Accompagnement des jeunes éprouvant des difficultés pendant la formation professionnelle par la mise en place d’une pédagogie adaptée,
2. Analyse, suivi et traitement des « décrochages », options de réorientation
3. Accompagnement des jeunes par la mise en place d’un système de tutorat / parrainage pour l’accès au marché de l’emploi
4. Mise en place de programmes d’apprentissage avec les entrepreneurs
5. Favoriser l’articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale, à travers de la promotion des structures d’accueil pour enfants, en vue d’étendre l’offre à des femmes qui veulent suivre une formation professionnelle
6. Favoriser l’accès aux nouvelles technologies de l’information et la communication

**6. Bénéficiaires des actions**

Les projets doivent s’adresser obligatoirement aux populations en situation d´exclusion sociale confrontées à une ou plusieurs difficultés les éloignant d’un emploi.

Les associations candidates devront cibler prioritairement les personnes ou les groupes de personnes dont l’accès à l’emploi est particulièrement difficile, à savoir:

1. Population sans formation préalable, notamment des jeunes (*hommes et femmes*) qui ont été exclus du système d’éducation formelle.
2. Population avec des difficultés à l’accès á la formation et au marché de l’emploi, notamment des jeunes (hommes et femmes) en situation d’exclusion sociale.

**7. Durée des projets**

La durée totale des projets financés par le programme de subventions sera **12 mois**. L’ensemble des activités de formation et d’insertion devra être réalisé durant cette période étant donné qu’un prolongement du projet ne pourra pas être demandé.

Le délai d’exécution du projet subventionné prendra effet à compter du jour de la réception des fonds.

**8. Frais admissibles**

Les dépenses autorisées seront celles nécessaires à la bonne exécution de l’action qui devront être réelles, raisonnables et justifiées.

Il sera possible de financer :

1. Frais du personnel chargé du suivi technique et économique du projet
2. Frais liés au suivi du projet (réunions de coordination ou d'évaluation)
3. Frais liés à l’exécution de la formation (formateurs, matériels pédagogiques, etc.)
4. Frais liés à l’insertion professionnelle (indemnités pour les stagiaires, déplacements, etc.)
5. Frais liés à la mise en place de mesures d´inclusion sociale spécifiques (accompagnement psychosocial, tutorat, etc.)
6. Frais liés à l'assurance scolaire (pendant la formation et le stage)
7. Frais liés à la visibilité et la communication (roll up, banderole, etc.)
8. Frais liés aux commissions bancaires

Il ne sera pas possible de financier :

1. La rémunération du capital
2. Le loyer des locaux de l’association
3. Les dettes de l’association
4. Les coûts dérivés de l’acquisition des terrains ou d’immeubles (sauf dans les cas justifiés et nécessaires pour la mise en œuvre de l’action)
5. Les contributions en nature

**9. Financement**

Le budget du projet devra être exprimé en Euros pour un montant maximum de **100.000 euros** par projet.

Pour l’élaboration dudit budget il sera obligatoire de respecter ces barèmes :

1. Frais de personnel : **maximum 20% du total du budget**
2. Frais d’amortissement : **maximum 10% du total du budget**
3. Coûts indirects : **maximum 7% du total du budget**

**10. Dépôt de dossiers de candidature**

Les associations intéressées doivent transmettre leur dossier de candidature complet par email à l’adresse [subvention.tta@kafaatliljamia.org.ma](mailto:subvention.tta@kafaatliljamia.org.ma) ou le déposer aux bureaux du projet entre 11h:00 et 15h:00, à 60 Avenue Omar Ibn Al Khattab, 5ème étage, Tanger, avant le **04 février 2019**

Le dossier de candidature pour cet Appel à Manifestation d’Intérêt comprendra les pièces suivantes :

1. Copie conforme du statut de l´association, de la liste des membres du bureau, du récépissé définitif des autorités locales, dernier procès de l´assemble générale, dernier rapport financier de l’association, et une copie du RIB de moins d'un mois.
2. Liste et description sommaire de projets similaires menés par l’association (selon le modèle joint)
3. Formulaire de l’appel à manifestation d’intérêt (selon le modèle joint)
4. Budget (selon le modèle joint)
5. Lettres d’engagement des partenaires du projet

**11. Foire à questions (FAQ)**

Les associations qui souhaitent poser des questions à propos des présents TdR peuvent envoyer un email à l’adresse [subvention.tta@kafaatliljamia.org.ma](mailto:subvention.tta@kafaatliljamia.org.ma) avant le 21 janvier 2019. Toutes les réponses seront publiées, au plus tard, le 23 janvier 2019 sur la page Facebook du projet, sur les sites web [www.aecid.ma](http://www.aecid.ma) et [www.britishcouncil.org](http://www.britishcouncil.org).ma